



**EQUIGIRONDE**  
**11<sup>o</sup> édition**

**Du 28 au 30 aout 2015, A Parempuyre (33290)**

Randonnée équestre, balade nocturne, défilé costumé, bivouac,  
baptêmes poneys et calèches,

Renseignements & inscriptions

**Comité Départemental de Tourisme  
Equestre de Gironde**

Tel. : 05 56 00 99 28 Mail : [cdte33@gmail.com](mailto:cdte33@gmail.com)

Site internet : [www.cdte33.ffe.com](http://www.cdte33.ffe.com)





# Destination : Parempuyre

## Petit air de féerie, la porte du Médoc

Commune de la banlieue bordelaise, Parempuyre possède un patrimoine naturel très riche avec son marais de 1500 hectares. Son magnifique paysage associe vignes, zones maraîchères et forêts, en bordure de Garonne.



Parempuyre devient une ville verte où il fait bon vivre, grâce à la diversité de ses paysages.

*La « boucle locale » de Parempuyre offre une promenade de découverte du territoire, tout en respectant l'environnement. Accueillie par une faune animale et une flore très diversifiées, l'Equigironde 2015 vous réserve une visite incroyable de cet endroit débordant de nature.*

Aux portes du Médoc, le château Clément-Pichon est un merveilleux héritage d'une seigneurie médiévale. Il est indéniablement l'un des plus beaux et l'un des plus grands châteaux de la rive gauche de Bordeaux.



**Entre les vignes, les bois, les gravières, les marais, voilà un lieu idéal pour admirer le passage de la Nature, le temps d'une balade à cheval.**

# Programme : 3 jours, 2 nuits

Site ouvert au public pendant les 3 jours de l'événement

<b>Ven. 28 août</b>	15h	Accueil des participants
	21h	Balade nocturne (lampe frontale et gilet fluo obligatoires)
	22h	Dîner convivial
<b>Sam. 29 août</b>	10h30	Randonnée avec pique-nique
	16h	Animations
	16h30 à 18h	Baptêmes à poney, balades en calèche
	20h	Repas avec soirée dansante (réservation obligatoire)
<b>Dim. 30 août</b>	9h30	Défilé à cheval costumé, thème «les légumes du potager»
	12h	Remise de trophées
	13h	Déjeuner de clôture



## Tarifs & réservations

<b>Cavalier ou meneur (18 ans et +)</b> .....	70.00€ <sup>1</sup>
Licence FFE : réduction -5€	
<b>Cavalier junior (- de 18 ans)</b> .....	65.00€ <sup>1</sup>
Licence FFE : réduction -5€	
<b>Suiveur</b> .....	64.00€ <sup>2</sup>
Licence FFE : réduction -5€	
<b>Cavalier licencié FFE : Repas festif du samedi soir</b> .....	15.00€
<b>Accompagnateur :</b>	
Repas du vendredi soir .....	15.00€
Repas festif du samedi soir .....	20.00€
Repas du dimanche midi .....	20.00€

1. *Forfait comprenant* : 1 bivouac, 1 dîner vendredi, 1 petit-déjeuner + 1 pique-nique + 1 dîner samedi, 1 petit-déjeuner + 1 déjeuner dimanche, paddock, foin.

2. *Forfait comprenant* : 1 bivouac, 1 dîner vendredi, 1 petit-déjeuner + 1 pique-nique + 1 dîner samedi, 1 petit-déjeuner + 1 déjeuner dimanche.



### Renseignements et réservations :

**Comité Départemental de Tourisme Equestre de Gironde**  
**Groupement des Randonneurs Equestres de Gironde**  
 153 rue David Johnston 33000 BORDEAUX  
 Tél. : 05 56 00 99 28  
 Mail : cdte33@gmail.com  
 Site web : www.cdte33.ffe.com



# Règlement de l'Equigironde

## Randonnée équestre - 11<sup>e</sup> édition

**1 – L'EQUIGIRONDE** est avant tout basé sur l'autonomie et la responsabilité des cavaliers, auxquels les organisateurs offriront la plus grande initiative. Pour respecter l'esprit de la manifestation, mais sans que ce soit une condition exigée, chacun devra préalablement parcourir une trentaine de kms, à cheval ou en attelage, les sentiers de randonnées de Gironde et des départements voisins étant à la disposition de tous. Il appartient à chacun de bien préparer son trajet, de mesurer ses efforts en fonction des capacités du cheval et de respecter les dispositions propres à l'organisation.

**2 – DEPARTS** : les dates et lieux de départ sont laissés à l'initiative de chacun. Ils devront être précisés dans l'engagement.

**3 – ACCUEIL** : les cavaliers s'y présenteront en tenue de route. Régularisation des formalités administratives : présentation du livret signalétique comportant le n°SIRE et le n° de transpondeur du cheval. Ils recevront ensuite leur emplacement au bivouac.

**4 – HEBERGEMENT & RESPONSABILITE** : les chevaux et matériels demeureront sous la garde et la responsabilité de leurs cavaliers, qui assureront l'entretien et la surveillance du campement. Les participants régleront leurs forfaits dès leur inscription. Si hébergement hors site, ils devront traiter directement avec les hôteliers.

**5 – MESURES SANITAIRES** : les chevaux devront obligatoirement être (sous peine d'exclusion) : identifiés, munis d'un transpondeur, et vaccinés contre la grippe équine.

**6 – ASSURANCES** : tous les cavaliers et meneurs devront être assurés pour leur responsabilité civile, comprenant les risques d'incendie de bâtiment, incendie de forêt et dégâts aux cultures. Une attestation d'assurance RCPE (responsabilité civile propriétaire d'équidé) sera également demandée à l'inscription. Nous vous conseillons le contrat supplémentaire individuel d'assurance pour des garanties supérieures. Les organisateurs sont assurés auprès du Cabinet Pezant RC n°54921944 et RC n°AA853956.

**7 – LICENCE** : les cavaliers et meneurs devront être porteurs de la licence fédérale ou d'une assurance équivalente en cours de validité.

**8 – SECURITE & COMPORTEMENT** : à tout moment, si les nécessités de sécurité l'imposent, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités de la manifestation à un individu ou une équipe qui représenterait un danger objectif, porterait atteinte à la sécurité, au bon fonctionnement ou à la renommée de la manifestation. Les chevaux sont sous la seule responsabilité de leur propriétaire ou de la personne mandaté par lui. Rappel : aucune assurance ne couvre les dommages en cas de cheval qui botte ; c'est une acceptation de risque.

**9 – LES ENGAGEMENTS** devront être adressés au secrétariat de l'organisation avant la date limite précisée sur le bulletin d'inscription. En cas de désistement, ou de non-présentation des documents vétérinaires en règle, les engagements ne sauront être remboursés.

**10 – EN CAS D'ANNULATION** de la manifestation, tous les droits d'engagements seront remboursés. Il ne pourra être prétendu à des dommages et intérêts.

**Le fait de participer à l'Equigironde implique l'acceptation du présent règlement. Toutes difficultés d'application seront tranchées en dernier ressort par le bureau de l'organisation.**

